



IUCN  
Rue Mauverney 28  
1196 Gland  
Switzerland

Tel. +41 22 999 0000  
Fax +41 22 999 0002  
www.iucn.org

S. Exc. Madame Natasha Cayer  
Ambassadeur  
Déléguée Permanente  
Maison de l'UNESCO B.2.31, bâtiment Bonvin 1  
rue Miollis  
75015 Paris  
France

25 janvier 2023

## **Rapport intérimaire de l'évaluation de l'IUCN d'Anticosti – site proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial – et demande d'informations complémentaires**

Madame l'Ambassadeur,

Suite à la proposition mentionnée ci-dessus, je vous écris pour vous informer des progrès de l'évaluation de l'IUCN. Comme indiqué lors des précédentes correspondances, l'IUCN cherche à développer et maintenir le dialogue avec les États Parties tout au long du processus d'évaluation. Conformément aux Orientations (paragraphe 149 et Annexe 6 - *Procédure d'évaluation des Organisations consultatives pour les propositions d'inscription*), cette lettre fournit également un court rapport intérimaire décrivant le statut et les problèmes éventuels liés aux évaluations, qui doit être envoyé par l'IUCN avant le 31 Janvier 2023.

La mission d'évaluation technique du programme du Patrimoine mondial de l'IUCN à Anticosti s'est déroulée du 2 au 9 septembre 2022 et a été conduite par Mme Sophie Justice. Les évaluateurs ont fortement apprécié le soutien et la collaboration des services de l'État Partie au cours de la préparation et du déroulement de la mission, ainsi que votre accueil chaleureux tout au long de la mission. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre nos remerciements aux représentants officiels, scientifiques et contributeurs qui ont assisté les experts dans leur mission.

Le Panel du Patrimoine mondial de l'IUCN est en cours d'examiner les propositions d'inscription des biens naturels et mixtes et des paysages culturels. Ce processus prendra fin en mars/avril 2023, à la suite duquel le rapport d'évaluation technique de l'IUCN sera distribué au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Lors de sa première réunion, le Panel de l'IUCN a examiné en détail chaque dossier de candidature, rapports de mission et consultations externes, ainsi que d'autres références concernant les biens proposés pour inscription.

Le Panel a grandement apprécié les efforts fournis en ce qui concerne la proposition qui a été préparée, et va discuter de ce dossier lors de la deuxième réunion du Panel qui se tiendra en mars 2023. A ce stade, et sur la base des informations actuellement disponible au Panel, le Panel considère que des arguments solides ont été présentés en ce qui concerne les valeurs du bien proposé, son intégrité, ainsi que son régime de protection et de gestion. Afin de compléter sa recommandation finale, le Panel sera très reconnaissant à l'État Partie de bien vouloir répondre aux points suivants :

1. Le Panel a pris note du fait que la majeure partie du bien proposé chevauche la Réserve de biodiversité projetée qui deviendra permanente en 2023.
  - a. A l'avenir, y aurait-il la possibilité d'y inclure, toutes les autres aires protégées sur l'île d'Anticosti pour qu'il n'y ait qu'une seule zone protégée à gérer ? Sinon, serait-il possible de déclarer la totalité de toutes les autres aires protégées sur l'île comme zones tampons du bien proposé ?
  - b. Que prévoit-on pour permettre une participation effective et équitable des Premières Nations d'Ekuantshit et de Nutashkuan à la gestion et à la gouvernance de la Réserve et du bien proposé, afin qu'elles puissent rétablir leurs liens avec Anticosti et contribuer à la préservation, à l'interprétation, à la présentation et au développement durable du bien proposé à long terme ?
2. Le Panel a également pris note du fait que, suite à la réorganisation du Gouvernement de Québec, toutes les aires protégées ont été mises sous la responsabilité d'un seul ministère (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs).
  - a. Y-a-t-il donc un organigramme mis à jour (voire Fig. 5.8, p.159 du dossier de nomination) ?

- b. Quel est l'impact de cette restructuration sur le plan de gestion et la dotation en personnel actuels pour le bien proposé ?
3. Le Panel a noté qu'un géologue sera recruté pour soutenir la protection et la gestion du bien proposé. Suffira-t-il de recruter un seul géologue pour le bien proposé ? Y a-t-il des plans pour fournir plus d'expertise en géologie ?

Une réponse prochaine à ces questions et d'ici le **28 février 2023 au plus tard** nous obligerait afin de faciliter au mieux le processus d'évaluation en cours, conformément au paragraphe 148 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Nous attirons respectueusement votre attention sur le fait que toute information parvenue aux Organisations consultatives au-delà de cette date ne pourra pas être prise en considération dans l'évaluation. Il est également important de prendre note que l'UICN étudiera avec attention les informations complémentaires qui lui seront adressées dans les délais mais ne pourra évaluer une proposition totalement révisée ou fondée sur des changements majeurs à la proposition initiale, ou encore basée sur des informations trop nombreuses. Nous invitons donc l'État Partie à adresser une réponse concise portant sur les seuls points mentionnés ci-dessus.

**Les informations complémentaires doivent officiellement être adressées en deux exemplaires au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO pour être enregistrées dans la proposition originale.** Nous vous saurions gré d'adresser également copie de ces informations par voie électronique à la fois au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ([a.balsamo@unesco.org](mailto:a.balsamo@unesco.org)) et au siège de l'UICN ([clemens.kupper@iucn.org](mailto:clemens.kupper@iucn.org)).

L'UICN formulera sa recommandation finale en tenant compte de votre réponse et elle l'adressera au Comité du patrimoine mondial. Dans le but d'assurer la pleine transparence et le meilleur dialogue entre les acteurs au cours du processus d'évaluation, l'UICN serait heureuse de répondre à toutes les questions que vous pourriez soulever concernant leurs interventions au titre de la Convention du patrimoine mondial, y compris ceux mentionnés ci-dessus. Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous par voie téléphonique ou réunion Skype. Vous-même ou vos représentants êtes également les bienvenus au siège de l'UICN, en Suisse, si vous le souhaitez, afin d'approfondir nos échanges sur la présente proposition et sur toute autre question.

N'hésitez donc pas à contacter à cette fin M. Clemens Küpper, Chargé des Evaluations et des Opérations de l'Équipe Patrimoine et culture de l'UICN (Tel: +41 22 999 0358; Email: [clemens.kupper@iucn.org](mailto:clemens.kupper@iucn.org)).

Permettez-nous de vous réitérer nos remerciements pour votre soutien à la Convention du patrimoine mondial et pour l'organisation de la récente mission d'évaluation. L'UICN se réjouit de votre aimable coopération et de recevoir prochainement votre réponse.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame l'Ambassadeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Tim Badman  
Responsable de l'Équipe Patrimoine et culture